



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE  
ECURIE VELLAVE



## 26° COURSE DE COTE REGIONALE DE LA SUMENE (Haute-Loire)

16 et 17 mai 2026

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITES DE ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE EYNAC

# REGLEMENT

ECURIE VELLAVE  
SARL GARAGE ABRIAL - 5, Route du Puy - 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL  
Tél : 06 50 70 36 33 – E-mail : [ecurievellave@gmail.com](mailto:ecurievellave@gmail.com)

# 26° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE

## 16 ET 17 MAI 2026

<b>Course de Côte</b>	
Asa organisatrice :	
Nom :	ONDAINE
Date :	16 – 17 MAI 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ) :	Régionale
Eligibilité :	Coupe de France de la montagne
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	Le 25/02/26 N° 26/CC 1051006
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Le 26/02/26 N° 191
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	PERONNET Pascal
Téléphone :	06 44 23 34 20
Mail :	contact@asaondaine.fr
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	MACCOLINI Matthieu
Adresse :	5 route du Puy
Téléphone :	06 50 70 36 33
Mail :	ecurievellave@gmail.com

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

##### Compétitions régionales

Président du collège des commissaires sportifs	Mr Armand AGOSTINHO	Licence n° 12775
Commissaires Sportifs	Mr Georges BEAL	Licence n° 2910
	Mme Annie MALLET	Licence n° 48794
Directeur de Course	Mme Evelyne LAPALUS	Licence n° 220303
Directeur de Course adjoint	Mr Pascal MAGNE	Licence n° 43098
Commissaire Technique responsable	Mr Emeric PASCAL	Licence n° 37568
Commissaires techniques adjoints	Mr Hervé CANTAT	Licence n° 207953
	Mr Matthieu MACCOLINI	Licence n° 228892
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Daniel MARIE	Licence n° 113661
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Charles BOURDON	Licence n° 221401
Chargé des commissaires de route	Mr Gaëtan LASSABLIERE	Licence n° 237359
Chronométrateurs	Mr Jean-Louis VERDIER	Licence n° 237168
	Mr Alain SIGAUD	Licence n° 53859

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Mardi 12 mai 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 14 mai 2026
Vérifications administratives	Garage ABRIAL St Julien Chapeuil

	Le 16 mai de 14 h à 19 h Le 17 mai de 7 h à 8 h (conditions Art 1.3P)
Vérifications techniques	Garage ABRIAL St Julien Chapeuil Le 16 mai de 14 h à 19 h 15 Le 17 mai de 7 h à 8 h 15 (conditions Art 1.3P)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Le 17 mai à 8 h 45 au parc de départ
Briefing des commissaires	Le 17 mai à 8 h ligne de départ
Essais chronométrés	Le 17 mai de 9 h à 13 h
Briefing des pilotes	Le 17 mai à 8 h 45 ligne de départ
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Le 17 mai à 13 h au parc de départ
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	Le 16 mai à 18 h garage ABRIAL
<b>Course</b>	
1 <sup>ère</sup> montée	A partir de 13 h 30
2 <sup>ème</sup> montée	A partir de 15 h 30
3 <sup>ème</sup> montée	A partir de 16 h 30
4 <sup>ème</sup> montée (pourra être faite en fonction des horaires)	A partir de 17 h 30
Affichage des résultats provisoires	15 mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final
Remise des prix	17 mai à 19 h 30 salle des fêtes St Pierre Eynac
<i>Les concurrents recevront leur coupe, les chèques seront envoyés par courrier au plus tard 5 jours après la fin de la compétition</i>	<i>Le palmarès sera disponible sur le site de l'écurie vellave et sur le site de l'ASA Ondaine.</i>

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives lieu Garage ABRIAL le 16 mai de 14 h à 19 h.

Le 17 mai de 7 h à 8 h à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur**

Vérifications techniques lieu Garage ABRIAL le 16 mai de 14h à 19 h 15

Le 17 mai de 7 h à 8 h 15 à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ABRIAL 5 route du Puy St Julien Chapeuil

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 17 mai à 8 h 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs

Pesage des voitures libre garage Abrial le 16 mai de 14 h à 19 h 15 et le 17 mai de 7 h à 8 h 15.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le collège des commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA

**Vérifications le dimanche à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au mardi 12 mai à minuit à l'adresse suivante :

**ECURIE VELLAVE**

**Garage ABRIAL**

**5 route du Puy**

**43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL**

Tél. : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

E-mail [\*\*ecurievellave@gmail.com\*\*](mailto:ecurievellave@gmail.com)

Les droits d'engagement sont fixés à 190 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 380 € sans cette publicité. Les frais de participation sont fixés à **170 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 100** (modernes et VHC)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité.*

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée ultérieurement par additif.

Publicité optionnelle sera communiquée ultérieurement par additif.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de la Sumène a le parcours suivant sur RD 26 après le pont sur la Sumène puis le RD 261 jusqu'à l'entrée du village des Saucés.

La course se déroulera en 3 ou 4 montées en fonction des horaires.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ 50 mètres après le pont sur la Sumène

Arrivée 400 mètres avant le village des Saucés

Pente moyenne 7 %

Longueur du parcours 1 kms 729

Modalités de retour au départ par le RD 261 puis RD 26

Parc de départ *sur RD 26 après le pont sur la Sumène.*

Parc d'arrivée *avant l'entrée du village des Saucés*

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents accèderont au départ par la RD 26 depuis les parcs concurrents jusqu'au pont sur la Sumène.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Sur RD 26 depuis le pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur ordre prévu. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Les concurrents devront impérativement se ranger sur le côté droit de la route en montant.

### 6.4P. SIGNALISATION

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au lieu-dit Sumène pour les voitures fermées et sur les bas-côtés de la RD 26 depuis les dernières maisons du lieu-dit Sumène jusqu'au pont sur la Sumène pour les autres véhicules.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le 16 mai.

Les remorques devront être garées dans les prés prévus à cet effet au lieu-dit Sumène.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 26 entre la ligne de départ et le carrefour RD 26 - RD 261

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications
- Pendant les essais et la course au parc départ
- Pendant le délai de réclamation au parc fermé final.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au podium de départ Tél : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

Centre de secours le plus proche : **Hôpital Emile Roux**

Lieu : Bd Docteur Chantemesse. LE PUY EN VELAY

Téléphone n° 04 71 04 32 10

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au podium de départ le 17 mai à 8h45.  
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### 7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte. Procédure de départ : aux feux tricolores.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- Un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- Un classement féminin

## ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

SCRATCH	1°	2°	3°	
SERIE A	230 € + coupe	170 € + coupe	120 € + coupe	
SCRATCH	1°	2°	3°	
SERIE B	230 € + coupe	170 € + coupe	120 € + coupe	
GROUPE	1°			
+ de 5 partants	100 €			
CLASSES	1°	2°	3°	4°
De 1 à 2 partants	100 €+ coupe			
De 3 à 5 partants	130 € + coupe	70 € + coupe		
De 6 à 9 partants	170 € + coupe	120 € + coupe	80 € + coupe	
10 partants et plus	190 € + coupe	140 € + coupe	100 € + coupe	70 € + coupe
FEMININ	1°	2°		
	100 € + coupe	80 € + coupe si +5 concurrentes		

**Les prix sont cumulables.**

**Les coupes ne sont pas cumulables.**

Deux coupes seront attribuées à deux commissaires par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le dimanche 17 mai 2026 à 19 h 30 Salle des fêtes de St Pierre Eynac.



**BULLETIN D'ENGAGEMENT**  
**26° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE**  
**5° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC**  
**16 & 17 MAI 2026**



<input type="checkbox"/> 26° COURSE DE CÔTE REGIONALE	<input type="checkbox"/> 5° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC	
<b>GROUPE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>N° COURSE</b>
<b>VISA ADMINISTRATIF</b>	<b>VISA TECHNIQUE</b>	
MONTANT DU REGLEMENT	CHEQUE <input type="text"/> ESPECES <input type="text"/>	REFERENCE DU CHEQUE
<b>VEHICULE</b>		
<b>MARQUE</b>	<b>MODELE</b>	
<b>N° PASSEPORT</b>	<b>N° FICHE HOMOLOGATION</b>	
<b>ANNEE</b>	<b>CYLINDREE</b>	
<b>CONCURRENT / CONDUCTEUR</b>		
<b>LICENCE N°</b>	<b>LICENCE TUTEUR N°</b>	
<b>CODE LIGUE/ASA</b>	<b>NOM TUTEUR</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>A</b>	
<b>PERMIS N°</b>	<b>DELIVRE LE</b> <b>A</b>	
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	
<b>ADRESSE</b>		
<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>	
<b>TELEPHONE</b>	<b>MAIL</b>	
<b>Téléphone de la personne à joindre en cas de problème :</b>		

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la FFSA. Je déclare avoir pris connaissance des règlements concernant le dopage et m'engage à accepter tout contrôle en ce sens. Je renonce à tout recours contre l'organisateur technique ou administratif ou contre un membre de l'organisation, en cas de sortie de route ou de collision avec un autre concurrent.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
SIGNATURE

Je suis le pilote en double monte (je pars en premier) avec.....

**Vérifications administratives le dimanche matin à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.**